



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit

Question écrite n° 46572

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation au sujet des dérives actuelles du crédit à la consommation. Une récente enquête de l'Union fédérale des consommateurs (UFC) fait ressortir la multiplication des crédits renouvelables et souhaite par conséquent un assainissement des pratiques d'adhésion au crédit et notamment un meilleur équilibre dans la relation prêteur-emprunteur. L'UFC propose l'interdiction de l'intéressement du crédit affecté afin de limiter aux seuls professionnels du crédit la rémunération, en supprimant toutes autres rémunérations concernant un crédit lors d'une vente. En conséquence, il lui demande quelles mesures pourront être prises pour contrer cette dérive du crédit à la consommation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif à la protection du consommateur en matière de crédit. Il s'attache à garantir le respect des textes applicables et à assurer l'adaptation de ceux-ci aux évolutions constatées dans le secteur. Par ailleurs, il veille à prévenir les cas de surendettement causés par une accumulation de crédits. Dans cet esprit, le Conseil national de la consommation (CNC) a reçu mandat d'étudier les conditions d'amélioration des règles relatives à la publicité des crédits et au fonctionnement des comptes permanents. Le groupe de travail se réunit régulièrement depuis septembre 1999. Les travaux entrepris visent à rechercher des solutions équilibrées renforçant la protection des consommateurs, tout en prenant en compte les particularismes de la profession. Les propositions formulées par les associations de consommateurs sont examinées dans le cadre des travaux de ce groupe. Le Gouvernement se prononcera au vu de l'avis, résultant de la plus large concertation, qui est attendu du CNC dans le courant du 2e semestre 2000.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46572

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3093

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4037